

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

# F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

CL 2019/06-PR  
Janvier 2019

DESTINATAIRES: Points de contact du Codex  
Organisations internationales intéressées

EXPÉDITEUR: Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius  
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires  
Courriel: [Codex@fao.org](mailto:Codex@fao.org)

OBJET: **DEMANDE D'OBSERVATIONS RELATIVES À L'ÉTABLISSEMENT DU  
CALENDRIER ET DES LISTES DE PESTICIDES DU CODEX À EXAMINER EN  
PRIORITÉ, POUR EXAMEN LORS DE LA RÉUNION CONJOINTE FAO/OMS  
SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES**

DATE LIMITE: 1<sup>er</sup> mars 2019

OBSERVATIONS:

À:

M. Ian Reichstein,  
Président du Groupe de travail  
électronique du CCPR sur les  
priorités,  
Directeur chargé de l'enquête  
nationale sur les résidus (National  
Residue Survey)  
Département de l'agriculture et des  
ressources hydriques du  
Gouvernement australien  
Courriel: [ian.reichstein@agriculture.gov.au](mailto:ian.reichstein@agriculture.gov.au)

Avec copie au:

Secrétariat du Comité du Codex sur les  
résidus de pesticides (CCPR)  
Division des résidus  
Institut de contrôle des produits  
agrochimiques-Ministère de l'agriculture  
(ICAMA), Chine  
Courriel: [ccpr@agri.gov.cn](mailto:ccpr@agri.gov.cn)

Secrétariat du Codex  
Commission du Codex Alimentarius  
Programme mixte FAO/OMS sur les  
normes alimentaires  
Courriel: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org)

## A. CALENDRIER ET LISTES DES PRIORITÉS 2020-2023

1. L'Annexe A comprend le calendrier du Comité sur les résidus de pesticides (CCPR) et les listes de pesticides à examiner en priorité (tableaux 1-4), comme précisé dans les «Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides» (Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius).
2. Le texte sur fond jaune indique les amendements apportés au calendrier et aux listes des priorités en fonction des observations reçues depuis la quarante et unième session de la Commission du Codex Alimentarius (2018) qui a approuvé les travaux en cours concernant l'établissement des priorités, comme mentionné dans le rapport de la cinquantième session du CCPR (2018) (REP18/PR, Annexe XIII). Tous les efforts sont faits pour enregistrer soigneusement les propositions avancées durant cette période. Comme cette feuille de calcul est un document de travail, des amendements pourraient être apportés dans les plus brefs délais, au cas où des erreurs seraient détectées.
  - Les États membres du Codex et les organisations ayant le statut d'observateur qui se sont inscrits au Groupe de travail électronique sur les priorités (et qui sont donc membres du Groupe de travail électronique sur les priorités du Comité sur les résidus de pesticides) peuvent communiquer leurs observations en réponse à la présente lettre circulaire sur le forum «Priority List» sur la plateforme web du Codex: <http://forum.codex-alimentarius.net/viewforum.php?f=96>.
  - Les États membres du Codex et les organisations ayant le statut d'observateur qui ne se sont pas inscrits au Groupe de travail électronique sur les priorités (et qui ne sont donc pas membres du Groupe de travail électronique sur les priorités du Comité sur les résidus de pesticides) doivent transmettre leurs observations dans un document au format Word ou Excel au Président du Groupe de travail électronique (Australie), avec copie aux secrétariats du CCPR et du Codex, comme indiqué ci-dessus.

Les États membres du Codex et les organisations ayant le statut d'observateur qui ne se sont pas inscrits au Groupe de travail électronique sur les priorités du Comité sur les résidus de pesticides dans les délais indiqués dans l'invitation à rejoindre le groupe (qui a été distribuée en juillet 2018) ne peuvent plus s'enregistrer comme membre de ce Groupe de travail électronique.

- Les membres et les observateurs qui ont proposé des composés sont invités à examiner soigneusement les feuilles de travail pour en vérifier l'exactitude.

3. Le calendrier CCPR 2019 pour les évaluations normales et extraordinaires de la JMPR est clos; il est présenté à ce stade pour référence uniquement.

#### **B. MISE AU POINT DÉFINITIVE DU PROJET DE CALENDRIER 2020**

4. Pour faciliter l'examen du calendrier pour 2020, le projet de calendrier CCPR des évaluations de la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) pour 2020 est extrait des tableaux 1 et 2A et apparaît dans les trois feuilles de travail dont le nom commence par 2020.

5. La feuille intitulée «2020 nouveaux composés» (*2020 new cpd*) recense douze substances incluses dans le projet de calendrier d'examen de nouveaux composés en 2020. Parmi ces composés, quatre disposent d'une homologation confirmée au plan national.

- **Aucune autre proposition ne peut être acceptée dans ce calendrier.**

6. La feuille intitulée «2020 nouvelles utilisations – autres» (*2020 new use – other*) recense vingt-trois propositions de nouvelles utilisations et autres évaluations, ainsi que vingt-quatre propositions de l'Inde en attente d'un avis complémentaire. Parmi les vingt-trois propositions, les éléments attestant des homologations nationales/des étiquettes réglementaires pour les produits n'ont été transmis que pour dix composés. Les marchandises sont inscrites en lettres capitales.

- **Aucune autre proposition ne peut être acceptée dans ce calendrier.**
- **Les entités ayant formulé une proposition sont invitées à fournir des preuves d'une homologation nationale aussi tôt que possible afin de s'assurer une place dans le projet de calendrier 2020.**
- **Les avis sur les propositions de l'Inde doivent être transmis aussi tôt que possible.**

7. La feuille «2020 réévaluations périodiques» (*2020 periodrev*) énumère neuf composés à inclure dans le projet de calendrier des réévaluations périodiques en 2020. Au maximum, quatre composés peuvent être inclus dans le calendrier définitif. L'examen des cinq composés restants sera reporté à 2021.

8. En outre, plusieurs composés figurant dans les calendriers des réévaluations périodiques en 2018 et 2019 n'ont pas été évalués dans le cadre de la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides. Ce sont les composés suivants: amitraz, bromopropylate, phosalone, fénarimol, diclorane et azinphos-méthyl. Aucun fabricant ne semble appuyer les propositions concernant ces six composés, pour lesquels l'Union européenne a exprimé des préoccupations de santé publique.

- **À sa cinquante et unième session, le Comité devra décider s'il veut maintenir sur la liste des priorités ces composés qui ne bénéficient d'aucun appui, ainsi que les CXL actuellement en vigueur. Le document de travail prévu concernant la gestion des composés qui ne bénéficient d'aucun appui devrait aider le Comité à prendre une décision quant à ces composés.**
- **Les membres et les observateurs sont vivement encouragés à étudier les stratégies adaptées au maintien d'un de ces composés sur la liste, si cela répond à leurs intérêts respectifs.**
- **La majorité des propositions de composés bénéficiant d'un appui explicite doivent être complétées par des données importantes telles que les types de marchandises concernés, l'existence d'essais de résidus et de la disponibilité d'ensembles de données toxicologiques.**

#### **9. Avis**

- Conformément à l'approche adoptée à la quarante-huitième session du Comité sur les résidus de pesticides (2016), les États membres et les organisations internationales ayant le statut d'observateur (parrains) qui ont proposé de mettre au calendrier des composés au titre de nouvelles utilisations et autres évaluations ne pourront s'assurer une place dans le calendrier qu'à condition d'apporter des preuves de l'existence d'une utilisation homologuée/d'étiquettes réglementaires/d'une BPA ou au moins la preuve d'avoir transmis des données à une autorité de réglementation, en vue d'obtenir une homologation/une étiquette réglementaire/une BPA, **avant le 8 avril 2019.**
- Les entités ayant formulé une proposition/les fabricants sont invités à fournir les éléments attestant des homologations nationales/étiquettes réglementaires pour les produits aussi tôt que possible.

- Si plus de vingt propositions de composés pour le calendrier 2020 remplissent les conditions d'utilisation homologuées ou ont une étiquette réglementaire ou une BPA, les vingt premiers composés remplissant les conditions seront inscrits au calendrier en vue de leur évaluation et ceux qui auront un numéro supérieur à vingt recevront le statut de RÉSERVE.
- Conformément à la nouvelle approche adoptée pour les composés et si les circonstances le permettent, la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides pourrait choisir d'évaluer un composé de RÉSERVE.

### C. LISTES DES PRIORITÉS EN 2021 ET AU-DELÀ – TABLEAU 1

10. La feuille «Tableau 1 – 2021 et au-delà – nouveaux composés» (*Table 1 – 2020 & beyond - new cpds*) comprend six propositions d'intégration aux calendriers futurs. Trois de ces substances devraient être incluses au projet de calendrier 2021 dans le cadre de la cinquante-deuxième session du Comité. Les trois composés restants sont inscrits pour 2022 et 2023, à la demande des entités ayant formulé la proposition ou des fabricants.
11. La feuille «Tableau 1 – 2021 et au-delà – nouvelles utilisations – autres» (*Table 1 – 2021 & beyond - new use - other*) énumère quatorze propositions d'intégration aux calendriers futurs. Les parrains ont demandé que dix des composés de la liste fassent partie du projet de calendrier 2021, dans le cadre de la cinquante-deuxième session du Comité.

### D. LISTES DES PRIORITÉS EN 2021 ET AU-DELÀ – TABLEAU 2A

12. Le Tableau 2A comprend les listes des priorités pour des réévaluations périodiques en 2021 (six composés) et 2022 (deux composés). Tous les composés recensés répondent à la «règle des 15 ans», la majorité d'entre eux étant proposés pour une réévaluation périodique rendue nécessaire par des préoccupations de santé publique.

### E. TABLEAU 2B

13. La feuille «Tableau 2B» (*Table 2B*) énumère trente-quatre composés qui répondent à la «règle des 15 ans» mais qui n'ont pas encore été proposés pour une réévaluation périodique.

### F. PRÉOCCUPATIONS DE SANTÉ PUBLIQUE

14. Conformément au processus de proposition décrit dans les «Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité sur les résidus de pesticides», les membres et les observateurs peuvent exprimer leurs préoccupations de santé publique pour tout composé inscrit sur la liste des pesticides, y compris ceux figurant déjà aux tableaux 2A et 2B. Chaque proposition devra être étayée par des données scientifiques.
  - En 2018, des préoccupations de santé publique ont été exprimées pour quatre composés: buprofézine, diflubenzuron, iprodione et picoxystrobine.

### G. RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES (COMPOSÉS SANS APPUI)

15. Les États membres et observateurs intéressés sont vivement encouragés à fournir des avis sur les composés suivants qui restent sans appui:
  - 2018 et 2019: amitraz PSP (122), bromopropylate PSP (070), phosalone PSP (060), fénarimol PSP (192), diclorane PSP (083), azinphos-méthyl PSP (002) (voir le paragraphe 8);
  - 2020: quintozone PSP (064), éthoxyquine PSP (035);
  - 2021: ions de bromure [047], oxyde de fenbutatine [109], perméthrine [120].

Remarque: PSP indique qu'une préoccupation de santé publique a été exprimée

### DEMANDE D'OBSERVATIONS

16. Les membres et les observateurs sont invités à transmettre leurs observations sur les calendriers et les listes des pesticides destinés à être évalués par la JMPR établis par le Comité sur les résidus de pesticides, conformément à la lettre circulaire (voir paragraphe 2).
17. Si votre pays ou organisation n'est pas inscrit/n'est pas membre du Groupe de travail électronique sur les priorités du Comité sur les résidus de pesticides, les observations doivent être communiquées par l'intermédiaire des points de contact des membres du Codex et des observateurs.
18. Les membres du Codex et les observateurs qui ont proposé des composés sont invités à examiner soigneusement les feuilles Excel pour en vérifier l'exactitude.

19. La lettre circulaire<sup>1</sup> et le document Excel<sup>2</sup> comprenant les calendriers et les listes des priorités du Comité concernant les évaluations par la JMPR seront disponibles sur le site web du Codex aux adresses indiquées en bas de page.  
La feuille de calcul sur les calendriers du Comité n'est disponible qu'en anglais.
20. Le calendrier CCPR 2019 des évaluations de la JMPR est clos et est présenté à cette étape à titre informatif uniquement.

---

<sup>1</sup> <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/circular-letters/fr/>.

<sup>2</sup> [http://www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/codexalimentarius/xls\\_upload/cl19\\_06eAppendix.xlsx](http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/codexalimentarius/xls_upload/cl19_06eAppendix.xlsx).